

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° **1089** Prix : 3.000 FC

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n° MIN/CM/LMO/053/2015

AFFAIRE ASTALIA INVESTMENT LIMITED-OCTAVIA LIMITED

P. Beveraggi au tapis, affaire close !

(Lire en
page
12)



*Dans son
message de Noël*

**Le Cardinal
Ambongo
appelle les
Congolais
«à ne pas
perdre
l'espérance»!**

CAF - C1 (Lire en page 3)

Ligue des champions d'Afrique

**Le TP Mazembe
frappe fort d'entrée**

(Lire en page 11)

À L'OCCASION DE NOËL (Page 11)

**Les vœux du
Chairman
Moïse KATUMBI**

Assemblée nationale

Remise et reprise prévue ce samedi 26 décembre

La remise et reprise entre Jeanine Mabunda, présidente honoraire de l'assemblée nationale et Christophe Mboso, président du bureau d'âge interviendra samedi 26 décembre.

Après l'arrêt rendu par la cour constitutionnelle quant à la gestion des affaires courantes de la chambre basse du parlement, la présidente déchuée a mani-

festé son esprit républicain à exécuter mutatis mutandis cette décision judiciaire autorisant le bureau à assumer la continuité des affaires.

D'ailleurs, Jeannine Mabunda a rappelé dans une correspondance adressée au président du bureau d'âge, que n'eût été son état de santé, la remise et reprise aurait dû avoir lieu

depuis le 21 décembre.

Aussi, elle a salué les échanges entretenus pour la cérémonie où elle procédera à la remise de toute la documentation et les clés de son ancien bureau et celui du secrétariat.

En même temps, elle a annoncé sa disponibilité à collaborer avec le bureau bureau en cas de nécessité.

Cédric BEYA

Nouveau président de la FEC

Dieudonné Kasembo : « nous devons penser un nouveau modèle économique, le Congo ne doit pas rester un pays de consommation »

Nouvellement promu à la tête de la Fédération des entreprises du Congo (FEC), Dieudonné Kasembo songe à un nouveau modèle économique pour la RDC, axé en priorité sur l'agriculture ou encore l'agro-business.

Etant membre de la Zone de libre-échange d'Afrique (ZLECAF), la RDC ne devrait pas rester selon M. Kasembo, un pays de consommation mais doit plutôt être en mesure d'offrir quelque chose à travers le monde au regard de ses potentialités.

« Nous devons repenser un nouveau modèle écono-



Dieudonné Kasembo/Ph. ACTUALITE.CD

mique pour notre pays. Nous devons travailler là-dessus pour faire en sorte que nous mettions comme priorité l'agriculture, l'agro-business et la transformation agro-alimentaire. Vous savez que notre pays a adhéré à la ZLECAF, il ne faudrait pas qu'on reste un pays de consommation, nous devons être en mesure d'offrir quelque chose à travers le monde », a expliqué Dieudonné Kasembo après son élection.

Conscient de sa tâche au sein de la FEC, le nouveau président estime nécessaire, pour y parvenir, de commencer d'abord par rassembler tous les membres de cette organisation qui, à l'en croire seraient divisés depuis un moment.

« La première des choses, il faudrait que nous commencions par rassembler tout le monde, rassembler les membres. Nous avons l'impression comme s'ils sont divisés tout simplement par la volonté de certaines person-

nes. A la FEC, nous avons un mot d'ordre : bâtir ensemble. C'est-à-dire pour développer l'économie congolaise nous devons le faire avec tous les opérateurs économiques de toute la République », a ajouté Dieudonné Kasembo.

Et de conclure :

« Aujourd'hui à travers le monde, les entreprises sont en train de fermer à cause de la pandémie de COVID-19. Nous devons travailler là-dessus de manière à aider les opérateurs économiques à sortir de cette crise sans trop de casse ».

Associé gérant de la société Gecotrans, Dieudonné Kasembo était le candidat unique enregistré par le Conseil d'Etat. Il a été élu président de la FEC lors du scrutin organisé ce mercredi 23 décembre par 14 votants. Il succède à Albert Yuma qui conteste toujours la procédure ayant conduit à l'annulation de son élection et la réorganisation de ce scrutin en présence de délégués du conseil d'Etat.

Bulletin épidémiologique

246 malades guéris, 243 cas confirmés et 7 décès enregistrés

Dans son rapport du 23 décembre 2020, le secrétariat technique du comité multisectoriel de la riposte contre la Covid-19, renseigne que 246 nouveaux malades ont été guéris au pays, dont 224 à Kinshasa, 12 au Kongo Central, 4 dans le Haut-Katanga, 3 au Nord-Kivu, 2 dans le Haut-Uélé et 1 en Ituri.

À ce jour, le cumul de personnes déjà guéries de la pandémie de la Covid-19 en République démocratique du Congo est de 13.982 cas.

D'après le même rapport, 243 nouveaux cas du coronavirus

ont été confirmés dont 197 à Kinshasa, 32 au Kongo Central, 12 dans le Haut-Katanga, 1 au Nord-Kivu et 1 au Nord-Ubangi.

Depuis la déclaration officielle du coronavirus au Congo-Kinshasa le 10 mars de l'année en cours, le cumul de cas est de 16.282 dont 16.281 confirmés et 1 probable.

En ce qui concerne les décès, 7 cas supplémentaires ont signalés au pays le mercredi dernier. Avec ces nouveaux chiffres, le cumul de décès passe à 573 cas dont 572 confirmés et 1 probable.

Jephté Kitsita

MANIEMA

Le gouverneur déchu et son intérimaire se disputent la participation à la conférence des gouverneurs à Kinshasa



À quelques jours de la tenue, à Kinshasa, de la conférence des gouverneurs, la population du Maniema n'est toujours pas fixée sur qui de Musafiri Nkola, gouverneur déchu et Jean-Pierre Amadi Lubenga son intérimaire, va représenter la province à ces assises qui seront présidées par le chef de l'Etat congolais.

Selon les informations livrées à 7SUR7.CD, deux invitations seraient déjà émises par le protocole d'Etat, l'une en faveur du gouverneur intérimaire Amadi Lubenga et l'autre pour Auguy Musafiri Nkola Myioma, déchu par la majorité de députés provinciaux.

Des sources sûres renseignent également à 7SUR7.CD qu'une équipe d'avance du gouverneur intérimaire séjourne déjà dans la capitale congolaise, il s'agirait du protocole d'Etat et d'un agent rapproché de Jean-Pierre Amadi Lubenga.

Par ailleurs, selon un télégramme signé par Jean-Pierre Amadi Lubenga en réponse au message officiel du Ministre de l'intérieur, Gilbert Kankonde, dont 7SUR7.CD a lu le contenu, le gouverneur intérimaire a confirmé sa participation à cette conférence et non celle du gouverneur déchu Musafiri Nkola.

« J'ai l'honneur de vous saluer et d'accuser réception de votre message officiel du 21 décem-

bre 2020 et vous confirme la participation de la province du Maniema à ces assises. La délégation du Maniema est composée de : Hon. Amadi Lubenga Jean-Pierre, Goupro ai, Kikuni Yano Delphin expert, Assani Madoua Zougoubar, expert et Kitinga Aloïse Kanyama, expert », peut-on lire dans ce télégramme signé par Jean-Pierre Amadi le 23 décembre dernier.

Dans l'entre-temps, le porte-parole du Gouverneur déchu, approché par 7SUR7.CD rassure que c'est son patron qui représentera le Maniema à ces assises de 2 jours qui se tiendront du 27 au 28 décembre courant dans la ville province de Kinshasa.

« Il n'aura pas beaucoup de gymnastiques à Kinshasa et il est sur place à Kinshasa, il va prendre part à cette conférence sans inquiétude, il n'y a pas de doute là-dessus », rassure Aristote Bendera, porte-parole du gouverneur déchu.

D'après lui, « il n'y a jamais eu deux invitations », car Auguy Musafiri demeure le seul gouverneur du Maniema.

Pour rappel, tous les gouverneurs de la RDC sont invités à Kinshasa pour leur conférence qui sera présidée par le président Tshisekedi du 28 au 29 décembre prochain.

Morisho Tambwe, à Kindu

La République

2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication
Jacques Famba

Chef de Rubrique
Béni Joel Dinganga

Collaborateurs
- Paul Eyenga
- Gaston Liyande

PAO
A. Salumu

Direction commerciale et financière
Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728

Distribution
Bertin Sefu

Images
Dieudonné Kanyinda

Dans son message de Noël

Le Cardinal Ambongo appelle les Congolais «à ne pas perdre l'espérance» !



Le cardinal Fridolin Ambongo lors d'une célébration à Butembo/Ph ACTUALITE.CD

Le Cardinal Fridolin Ambongo a adressé ce vendredi 25 décembre un message d'espoir aux Congolais à l'occasion de la fête de Noël et de nouvel an 2021. Il a relevé que l'année 2020 qui s'achève a été marquée par des difficultés multiples notamment celles liées à la pandémie de coronavirus et à la situation socio-politique du pays qui ont jeté le désespoir dans le vécu des Congolais.

« L'année 2020 qui s'achève aura particulièrement été marquée par des événements qui nous ont causé beaucoup de peines et de souffrances dans notre chair et dans notre esprit. D'une part, les affres de la covid-19 ont déstabilisé notre vie socio-économique ainsi que notre système éducatif déjà fragile : les églises et les écoles étaient fermées, les activités de production ralenties. D'autre part, la situation sociopolitique a jeté un grand déses-

poir dans les cœurs des congolaises et congolais les couvrant ainsi d'épaisses ténèbres, sans perspectives d'avenir heureux. Pour en avoir terriblement souffert, le peuple, épuisé et déçu a crié de toutes ses forces vers Dieu, son unique rempart », indique l'Archevêque Métropolitain de Kinshasa.

Il lance un appel d'espoir ce jour de Noël : « Voilà pourquoi, mes chères sœurs et frères, je vous exhorte à ne pas perdre l'espérance quelles qu'en soient les circonstances car Dieu a pris l'engagement d'être avec nous ».

Les fêtes de fin d'année interviennent en RDC dans un contexte marqué par le couvre-feu, officiellement pour lutter contre la deuxième vague de covid-19. Dans un message de vœux, le Chef de l'Etat a jugé ces « restrictions nécessaires si nous voulons vivre sains et saufs en toute quiétude ».

La MONUSCO fête Noël avec les prisonniers à Bunia



jeudi 24 décembre un repas avec les femmes prisonnières de la prison de Bunia (Ituri) et leurs enfants. Plus d'une centaine de détenus ont ainsi bénéficié de la générosité de l'Unité de la Police constituée sénégalaise de la mission de l'ONU en RDC.

Le menu de ce repas était constitué de la viande de mouton, du riz, des choux-

sons sucrés.

Camille Nzonzi, le directeur de la prison centrale de Bunia, a salué ce geste de solidarité des casques bleus sénégalais de la MONUSCO en faveur de ces personnes vulnérables.

Selon lui, cet acte est le fruit de la bonne entente entre la mission onusienne et la population de l'Ituri.

Election du PCA

Les avocats de la FEC saisissent le 1er ministre



Les avocats de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) ont saisi par écrit le premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba pour notamment dénoncer l'organisation «irrégulière» de l'élection du président du Conseil d'administration du patronat congolais.

En effet, dans sa lettre, le cabinet Mavinga Declerc & Partners qualifie d'«irrégulière» l'exécution de l'ordonnance du Conseil d'Etat n°182 du 27 novembre 2020 qui a donné lieu à la réorganisation de l'élection du président de la FEC.

«Cette ordonnance qui date du 27 novembre 2020 a énoncé des mesures provisoires devenues caduques par l'expiration du délai de quinze jours fixé pour leur application, de telle sorte que seule une demande de maintien en l'état, de renouvellement ou d'ajustement desdites mesures conservatoires peut, par ordonnance de votre haute juridiction, en modifier la consistance et les délais. Personne n'a initié pareille requête», lit-on dans cette correspondance.

Par ailleurs, ces avocats rappellent que la FEC a, en vertu de ses droits constitutionnels et de la législation régissant les Asbl, ainsi que son statut et son règlement intérieur, organisé les élections des membres du Conseil d'administration le 26 novembre

dernier. Selon eux, les mandats de ces membres du Conseil d'administration du patronat congolais élus sont en cours.

«La FEC est surprise de prendre connaissance, à travers les réseaux sociaux, de la diffusion de deux communiqués par le greffier en chef du conseil d'Etat faisant état de l'organisation, en date du 23 décembre 2020, de l'élection du président du conseil d'administration de la FEC à la suite d'un rejet de la requête tendant à obtenir qu'il soit mis fin aux mesures prises aux termes de l'ordonnance ROR 182 introduite sous ROR 186 par elle, alors qu'à la date de ce jour, cette décision, qui aurait été prise sous ROR 186, n'a jamais fait l'objet d'une signification», renseigne le même document.

Pour rappel, le Conseil d'Etat a réorganisé l'élection du président de la FEC mercredi 23 décembre de l'année en cours. Au terme de ce scrutin, Dieudonné Kasembo a été élu président du patronat congolais.

La FEC qui conteste cette élection, avait réélu Albert Yuma président du Conseil d'administration le 26 novembre dernier. Sa réélection avait été annulée par le Conseil d'Etat après avoir été saisi par Dieudonné Kasembo, dont la candidature avait été écartée lors du premier scrutin.

Prince Mayiro

Beni

3 positions de l'armée incendiées par des habitants en colère

Des habitants de la commune de Lume, en territoire de Beni au Nord-Kivu, ont incendié ce jeudi 24 décembre 2020, 3 positions de l'armée pour dénoncer les attaques en répétitions des rebelles d'Allied Democratic Forces (ADF) en secteur de Ruwenzori. Ils ont également incendié un bureau administratif dans la région.

La veille, une incompréhension entre la population et l'armée venait de se créer suite à des coups de feu entendus, et qui étaient tirés par des inconnus.

D'après la société civile locale, la population a pensé à une éventuelle incursion rebelle. Ce qui l'a poussée à s'en prendre le matin aux forces loyalistes avec notamment des armes blanches.

« En ce moment, les habitants se regardent en chien et chat avec les autorités. On a incendié le bureau administratif sur place et 3 positions des éléments des FARDC. Les auteurs sont les habitants qui ont mal digéré les coups de feu la nuit mais aussi le passage la même nuit d'un véhicule d'un officier qui n'a pas voulu obéir aux messages de la masse populaire, exigeant le retour de

l'officier vers Lume pendant qu'il voulait se rendre à Bulongo. 3 positions militaires notamment à Rugets, Mighende, Lume ont été incendiées », a expliqué à 7SUR7.CD Paluku Kiserume Paul, président de la société civile de Rugets.

Il affirme en outre, que tous les biens qui se trouvaient dans le bureau et dans les positions militaires ont été réduits en cendre par les habitants.

Joint par 7SUR7.CD, l'administrateur du territoire de Beni a confirmé les faits.

« Je suis sur place pour les enquêtes avec les autorités militaires qui sont en concertation avec la population afin de remettre de l'ordre dans la région. Je vais revenir auprès de vous pour d'autres détails », a promis à 7SUR7.CD Donat Kibwana, administrateur dudit territoire.

Face aux violences meurtrières dans la région de Beni, de nombreux villages du secteur de Ruwenzori se voient progressivement de leurs habitants, qui se dirigent vers des entités qu'ils estiment sécurisées.

Bantou Kapanza Son, à Beni

Genre, famille et enfant,

Béatrice Lomeya appelle les parents à protéger les enfants contre les grossesses précoces

La Ministre d'Etat, ministre en charge du Genre, famille et enfant, Béatrice Lomeya Atilite, a appelé mercredi les parents à accentuer la vigilance et à multiplier des efforts pour protéger les enfants contre les grossesses précoces pendant la deuxième vague de la pandémie à coronavirus.

Mme Lomeya a reconnu que la Covid-19 continue à secouer encore aujourd'hui le monde, en imposant d'énormes sacrifices et beaucoup de discipline puisque la République Démocratique du Congo (RDC) fait face à la deuxième vague mais "cette situation ne peut en aucun cas nous paralyser".

Elle a fait remarquer que c'est pendant ce moment d'arrêt provoqué par la pandémie à Coronavirus que tout peut arriver aux enfants dont les grossesses précoces. De ce fait, Mme

Lomeya a recommandé aux parents d'ouvrir l'œil et le bon pour protéger et surveiller ces enfants mineurs qui déambulent sans encadrement et suivi, car, a-t-elle dit, c'est malheureusement à cette même période qu'on note un grand nombre des grossesses précoces.

Pendant cette période de la pandémie, les parents ont la responsabilité de se battre pour arrêter la propagation de la maladie à Coronavirus et également s'assurer que les enfants soient protégés pour que leur cursus scolaire ne soit pas arrêté, a poursuivi Mme Lomeya.

La Ministre d'Etat, ministre en charge du genre, famille et enfant, a également fait savoir que c'est aussi pendant cette période qu'il a été constaté une montée en puis-



La Ministre d'Etat, ministre en charge du Genre, famille et enfant, Béatrice Lomeya Atilite

sance des violences conjugales. Elle a en outre appelé les couples à considérer ces temps où ils sont appe-

lés à rester ensemble comme une opportunité de raffermir et souder leurs liens. ACP

L'ONU appelle à poursuivre la lutte contre les abus sexuels en RDC



David McLachlan-Karr, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU et coordonnateur humanitaire en RDC. Le 9/4/2020 Photo Radio Okapi Alex essome

Le combat contre l'exploitation et les abus sexuels en République démocratique du Congo doit se poursuivre, a appelé le Coordonnateur humanitaire en RDC, David McLachlan-Karr, dans un communiqué de presse daté du 23 décembre à Kinshasa. Il se base sur le rapport d'une mission déployée en RDC par le Comité permanent inter-organisation (instance mondiale de coordination humanitaire) à la suite de la dénonciation par bon nombre de femmes des comportements répréhensibles d'exploitations et abus sexuels survenus dans l'Est du pays lors de la campagne de riposte contre la 10e épidémie d'Ebola.

La mission de la coordination humanitaire mondiale a été dé-

ployée du 20 octobre au 14 novembre. Elle avait pour objectif de mieux comprendre pourquoi, malgré les efforts existants, les abus sexuels ont pu avoir lieu dans le contexte de la lutte contre Ebola.

Dans son communiqué de presse, le Coordonnateur humanitaire en RDC rapporte que les enquêteurs ont fait deux constats.

Le premier : un important apport monétaire ainsi qu'une main-d'œuvre masculine disproportionnée et extérieure aux communautés locales avaient augmenté les risques d'inconduite dans le chef des staffs affectés à la campagne de riposte contre la 10e épidémie d'Ebola dans cette partie de la RDC.

L'autre constat porte sur le manque de mécanismes facilement accessibles et sécurisés, qui n'a pas non plus permis de signaler les abus dans ce cadre.

Par conséquent, David McLachlan-Karr dit examiner attentivement les recommandations contenues dans ce rapport et travailler au renforcement des mesures de prévention :

« Nous devons restaurer la confiance. L'exploitation et les abus sexuels commis sur les personnes que nous sommes censés servir ne peuvent être tolérés. »

Kwango

Pénurie d'intrants de prise en charge du paludisme



Depuis plusieurs mois, il y a rupture des stocks en intrants de prise en charge du paludisme dans toutes les structures sanitaires de la province du Kwango, renseigne la ministre provinciale de la Santé, Lamama Ndandu Akamba. Elle indique que le manque des ACT ne permet pas de prendre correctement en charge les malades selon la politique nationale de prise en charge de paludisme.

Lamama Ndandu Akamba précise aussi que la dernière distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticides date de 2016 contrairement au protocole de prise en charge de paludisme qui exige que les moustiquaires soient distribuées chaque deux ans. Elle plaide auprès des partenaires afin de venir en appui au Kwango pour une prise en charge efficace de cette maladie.

« Il y a toujours rupture des médicaments surtout les ACT, Arthesunate-Amodiaquine. Maintenant le protocole de prise en charge n'est pas respecté, on commence à

prendre en charge le paludisme simple avec la quinine. Or le traitement du paludisme est gratuit, mais les ménages commencent à acheter les médicaments pour soigner les enfants. Nous allons demander aux partenaires de mettre à notre disposition, les ACT pour respecter le protocole national. Par rapport à la lutte d'abord il faut une lutte anti vectorielle, là il faudrait d'abord commencer à assainir le milieu et il faut aussi utiliser les moustiquaires imprégnées d'insecticide », a fait remarquer Dr Lamama Ndandu Akamba.

Selon elle, la dernière distribution des moustiquaires au Kwango date de 2016 : « Le protocole dit il faut que chaque deux ans qu'on renouvelle la distribution. Mais nous c'est depuis 2016 qu'on avait distribué les moustiquaires. Nous plaidons auprès des partenaires de pouvoir songer aussi au Kwango par rapport à la distribution des moustiquaires pour protéger les ménages ».

Lutte contre la corruption**Deux Directeurs de l'APLC suspendus**

L'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC) annonce la suspension de deux de ses Directeurs, à savoir celui des Opérations et celui en charge d'Études et Stratégies. Cette décision vient de tomber dans le contexte de l'enquête sur le blanchiment d'argent présumé et la fraude impliquant des cadres de cette structure à Access Bank.

Dans son communiqué du 23 décembre, l'Agence rappelle qu'une action disciplinaire avait été ouverte en date du 16 décembre à charge de ces deux membres du Comité Technique. Des lettres de demande d'explication leur ont été envoyées mais aucune suite ne leur a été réservée.

Ces demandes d'explication ont porté sur les événements qui se sont déroulés le jeudi 10 décembre aux

environs de 21 heures, au sein de l'institution bancaire Access Bank. En effet, les caméras de surveillance de la banque avaient filmé des agents de l'APLC en train d'effectuer des retraits d'un montant de 30.000 dollars américains. Il s'agissait en effet d'une avance sur la caution totale de 50.000 dollars pour obtenir la libération du Directeur Général de la banque.

Il y a quelques jours, le Coordonnateur de l'APLC Ghislain Kikangala était aux arrêts dans le cadre de cette enquête. Deux de ses Directeurs convoqués pour audition au Parquet de Kinshasa-Gombe ne s'étaient pas présentés. Access Bank de son côté dit avoir déjà été remboursé de ses 30.000 dollars américains.

Gontcho

La loi minière promulguée en 2019 a connu des difficultés dans son application

Le Ministre des Mines,
Willy Kitobo

Dans un document publié le 23 décembre 2020 et intitulé « Quelques réalisations importantes du ministère des Mines au cours de l'année 2020 », les services du ministre des Mines indiquent que « la Loi minière promulguée le 9 mars 2019, après la révision de certaines dispositions du Code minier de 2002, a rencontré beaucoup de difficultés sur terrain, notamment pour son application. »

Parmi les causes, le rapport mentionne entre autres le « manque de vulgarisation telle que recommandée par la 3ème édition de la Conférence minière de la République démocratique du Congo, la Société Civile ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers du secteur des mines. »

A l'entendement des experts du ministère des Mines, la vulgarisation du Code minier révisé constitue l'une des activités importantes dans la mesure où elle amène tous les acteurs du secteur à une même compréhension des dispositions de la loi et principalement les modifications et innovations de celle-ci.

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le rapport relève qu'il faille maintenir un dialogue permanent entre le ministère des Mines et les grands groupes miniers œuvrant en République démocratique du Congo.

« C'est plus ce dialogue qui a permis d'éclairer les acteurs de ce secteur sur certaines dispositions qui étaient sujettes à des interprétations différentes », explique-t-on.

Dans le lot des matières ayant trouvé lumière à la suite du dialogue permanent entre l'Etat et le secteur privé en 2020, il est cité entre autres les problèmes de Conventions minières (qui ne sont plus d'actualité), la notion de substances stratégiques, le Fonds minier pour les générations futures, l'éclaircissement sur l'article 220 du Code minier (qui donne la possibilité à des sociétés d'accéder à des allègements fiscaux).

A cela s'ajoute également les redevances minières des Entités territoriales décentralisées, le paiement de la quotité de 0,3 % du chiffre d'affaires annuel pour le développement communautaire par les entreprises minières, le cahier des charges ou la Responsabilité sociétale des entreprises, etc.

« La vulgarisation du Code minier reste d'actualité et se poursuivra sur le terrain avec la Société Civile, les communautés locales et les acteurs dans l'artisanat minier », promet le ministère des Mines.

Les experts du ministère des Mines se félicitent du fait que « l'activité de vulgarisation du Code minier est une des réalisations importantes du ministère des Mines en 2020, qui a amené tous les opérateurs du secteur à l'application de la Loi minière et par conséquent, à la mobilisation de toutes les recettes de l'Etat, y compris le fonds minier qui n'était pas payé par certains miniers avant l'investiture du gouvernement ».

Olivier Kamo
Zoom - EcoPartenariat RDC - USA**Félix Tshisekedi salue les avancées économiques enregistrées**

Le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a salué mercredi, les grandes avancées économiques enregistrées dans le cadre du partenariat win-win avec les Etats Unis d'Amérique, a appris l'ACP du compte twitter de la Présidence de la République.

Selon la source, le Chef de l'Etat l'a fait savoir en réaction à la décision de la Maison Blanche prise le 22 décembre 2020, de la réintégration de la RDC dans le système américain « AGOA ». « La RDC a réalisé des avancées dans le rétablissement de l'Etat de droit, la redynamisation des institutions, la protection des citoyens et la création des conditions dans lesquelles la croissance économique de la RDC profite au développement », note la source.

Les pays éligibles bénéficient notamment, de l'exemption des taxes douanières, l'appui à la relance économique, la suppression des barrières au commerce et aux investissements américains en RDC, la protection des droits des travailleurs internationalement reconnus et les financements directs du commerce entre les deux Etats.

Le Président Donald Trump, rappelle-t-on, a émis mercredi, une proclamation rétablissant l'admissibilité de la RDC aux préférences commerciales offertes par la loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA).

Cette décision confirme les progrès

réalisés par la RDC pour répondre aux critères rigoureux d'éligibilité établis par le Congrès des Etats Unis et les efforts du Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo visant à réformer et à renforcer les institutions de la RDC.

Pour rappel, Félix Tshisekedi avait en juillet, demandé au gouvernement de préparer un « rapport circonstancié » à envoyer aux Etats Unis d'Amérique pour le retour de la RDC dans l'AGOA. La RDC avait été suspendue de ce mécanisme depuis fin décembre 2010.

L'AGOA est une loi sur le développement et les opportunités africaines, mieux une opportunité commerciale pour l'Afrique vers les Etats-Unis. Elle constitue ainsi une Loi sur la croissance et les possibilités en Afrique.

C'est une loi commerciale des Etats-Unis qui vise à aider les pays d'Afrique subsaharienne à accroître leur accès au marché américain dans le but d'améliorer le commerce. Elle peut aider les producteurs du continent africain à exporter leurs produits aux Etats-Unis en franchise de douane. Il n'y a pas de taille requise pour qu'une entreprise soit déclarée admissible, et il n'y a pas de minimum fixé à la quantité de produits qu'elle doit exporter pour bénéficier de l'AGOA.

Aujourd'hui, environ 40 pays d'Afrique subsaharienne bénéficient des effets de la loi AGOA, note-t-on.

ACP

Presse congolaise**Derniers hommages à Sarah Fanny Lopa DaCruz**

La presse congolaise a rendu ses derniers hommages, mercredi à l'hôpital du Cinquantenaire à Kinshasa, à la journaliste de Digital Congo Télévision, Sarah Fanny Lopa Dacruz, décédée le 15 décembre dernier à Rabat, au Maroc.

Les journalistes venus de différents organes de presse et les représentants de corporations et associations des journalistes et les enseignants de l'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication (IFASIC), ont salué les qualités morales, religieuses et de prestation de la défunte.

Née à Kinshasa, le 11 juillet 1981, Sarah Fanny Lopa Da Cruz a fait ses études maternelles au complexe scolaire Massamba dans la commune Limete à Kinshasa et l'école primaire au complexe scolaire cardinal Malula dans la même commune, tandis que ses études secondaires au lycée Luila et les humanités au lycée Bakanzi à Mbanza Ngungu, dans la province du Kongo central.

Elle obtint son diplôme d'Etat à l'Institut scientifique de Yolo-Sud, dans la commune de Kalamu à Kinshasa, avant de s'inscrire à l'IFASIC où elle obtiendra une licence en journalisme, politique extérieure avec la mention grande distinction.

Elle a été de 2002-2004, sta-



giaire puis journaliste à Télé Kin Malebo (TKM). De 2004 jusqu'à sa mort, elle a presté au sein de Digital Congo où elle a gravi tous les échelons jusqu'à assumer les fonctions de Directrice générale adjointe.

Sarah Fanny Lopa DaCruz a été aussi journaliste au sein de la cellule de communication de l'ancienne première Dame de la RDC, Olive Lembe Kabila.

Depuis le début de l'an 2020, elle était assistante à l'IFASIC. L'inhumation de sa dépouille est intervenue mercredi, à la nécropole « Entre Ciel et Terre ».

NORD-KIVU**Enquête des FARDC sur la présence supposée des éléments des forces rwandaises à Nyiragongo**

Le porte-parole de la 34^{ème} région militaire a affirmé à Election-net que les services du commandement travaillent pour confirmer ou infirmer de la présence des troupes rwandaises sur le sol congolais à Nyiragongo. Pour l'armée, le moment n'est pas venu pour confirmer ou infirmer cette information, le Major Ndjike Kaiko Guillaume, porte-parole Sokola 2 assure que les forces armées de la république démocratique du Congo (FARDC) vont enquêter sur cette prétendue présence des éléments rwandais sur le sol congolais.

" Ce n'est pas le moment de confirmer ou d'infirmer. Comme je vous le dit l'armée a ses propres sources. A l'heure où je parle nos éléments commis à ce travail sont sur terrain. Si ces services nous amènent des informations qui corroborent avec allégations de ce groupe de la jeunesse, nous allons activer des mécanismes pour la structure qui gère ce genre de question au niveau de la sous région sera saisie ", a réagi le porte-parole des opérations Sokola 2.

Le conseil territorial de la jeunesse de Nyiragongo (CTJ-Nyiragongo) a alerté

mardi sur la présence de l'armée Rwandaise sur le sol congolais précisément à Kabara dans le groupement Kibumba, en territoire de Nyiragongo.

Selon Kitalyaboshi Ndacho Eric, Président du CPJ, plus de deux semaines Les militaires Rwandais sont aperçus dans cette partie du Nord-Kivu vers la frontière Congolo-Rwandaise. Et leur traversée sur le sol congolais est faite chaque jour pour une destination inconnue.

"La traversée d'hommes armés sur le sol congolais s'observe du jour au jour depuis maintenant plus deux semaines qui se dirigent à une destination inconnue", a-t-il affirmé à election-net.com

Selon lui, la plupart des personnes qui fréquentent le parc national des Virunga perçoivent ces militaires Rwandais qui sont sur le territoire congolais sans que leur objectif ne soit connu.

La société civile du territoire de Nyiragongo alerte à plusieurs fois de la présence de l'armée rwandaise dans cette partie du Nord-Kivu.

Prince Bagheni

Kasaï**153 cartons de poissons salés avariés enterrés à Tshikapa**

Le gouvernement provincial du Kasaï a procédé le mardi 22 décembre 2020, à la mise en terre de 153 cartons de poissons salés impropres à la consommation vendus par une chambre froide de Tshikapa.

La mise en terre est intervenue après que les autorités provinciales aient été informées de la situation de la vente accélérée de ces poissons, dont un carton qui se négociait à 150 voir 120 dollars, se vend à 10.000 franc congolais.

Le ministre provincial de commerce et approvisionnement, François Tshitambala qui a conduit la délégation vers le site ciblé pour la mise en terre, appelle la population à la vigilance. « Nous avons été informés sur la situation de poissons salés appartenant à une chambre froide d'un opérateur économique en état de décomposition, nous avons atteint son responsable après notre constat sur le lieu et cela a abouti par une évacuation pour épargner la population », explique ce ministre.

Pour François Tshitambala, « la population doit être responsable, toute marchandise qui coûte moins chère n'est nullement pas bonne à la consommation. Le prix lui-même qui va de 120 dollars à 10.000 franc est un signal qui prouve que cette dernière connaît son expiration », a-t-il dit tout en appelant la population à la vigilance et à la vérification des produits en boîte de conserve avant toute consommation.

Diaris Kindalo à Tshikapa

Kwilu**2 numéros de téléphone contre les tracasseries mis à la disposition de la population**

Le commissaire provincial de la police du Kwilu, le général Kamana Kanold, vient de disposer deux numéros de téléphone pour la population du Kwilu appelée à dénoncer les différentes tracasseries policières pendant cette période de couvre-feu, tel que décidé par le chef de l'Etat, qui vise à limiter la propagation du covid-19.

A travers un message diffusé sur les réseaux sociaux, le général indique que «Le Commissariat Provincial de la Police Nationale Congolaise du Kwilu rassure la population de sa disponibilité pour la sécurité pendant cette période des festivités de fin d'année et pendant les heures de couvre-feu. La police rappelle que toute personne arrêtée pendant le couvre-feu sera mise en garde à vue et libérée le matin sans payer une amende.

Pour tout dérapage, contactez les numéros suivants :

1. Permanence PNC/ Bandundu : 0812286900

2. Permanence PNC/ Kikwit : 0822404452", a-t-il écrit.

Une initiative saluée par certains habitants de la ville de Bandundu qui estiment que la stratégie du numéro un de la police du Kwilu va combattre efficacement les tracasseries de la police, dans la province, en cette période de fêtes.

Alors que d'autres voient en cela «un coup d'épée dans l'eau» dans la mesure où les agents de l'ordre commencent par arracher les téléphones avant de «torturer» les citoyens qui rencontrent leurs chemins, sans oublier que le téléphone mobile n'est pas à la portée de tous.

Guyility Mutombo (Correspondant à Bandundu)

Bas-Uele**Manifestation contre le gouverneur Valentin Senga**

Les habitants de la ville de Buta, chef-lieu de la Province du Bas-Uele, sont descendus tôt le matin de ce mardi 22 décembre 2020 dans les rues pour exiger la démission immédiate du gouverneur Valentin Senga, en mission à Kinshasa.

Constitués en majorité des jeunes, les manifestants accusent l'autorité provinciale de mégestion et incapacité à faire décoller la province depuis son accession au pouvoir. Ils exigent également le départ sans conditions du commissaire provincial de la police et de la maire de la ville.

En colère, ils ont barricadé toutes les artères principales de la ville par une pluie de projectiles et de caillasses entreposés sur la chaussée pour empêcher tout mouvement jusqu'à paralyser les activités tout au long de la journée, rapporte Trésor Nimo, un journaliste sur place.

« La population s'est réveillée très méchante aujourd'hui. Elle réclame plus le départ du gouverneur, de la maire de la ville et son adjoint et du commissaire de la PNC. Le gouverneur c'est pour la mégestion. la

province n'avance pas. Le gouverneur n'est pas à Buta. Il est à Kinshasa. Il a été interpellé mais il ne veut pas venir. Il a présenté des attestations médicales soit disant qu'il est malade », dit-il.

Ces manifestations interviennent au lendemain de l'expiration du délai légal pour l'examen d'une interpellation contre le chef de l'exécutif provincial par les élus provinciaux. Les manifestants estiment que Valentin Senga multiplierait de stratagèmes afin d'échapper à l'épée de Damoclès fixée au-dessus de sa tête pour l'éjecter de son fauteuil.

En effet, cette action de contrôle parlementaire est initiée par le député provincial Eddy Pascal Sinango Ngbakoli, élu de la circonscription électorale de Bondo et dans laquelle, il reproche au chef de l'exécutif provincial de l'incompétence et la gestion opaque, mieux la malversation financière.

Nous n'avons pas réussi jusque là à avoir la réaction de l'intéressé.

Oriental Info

Kinshasa**Crasses et immondices au marché central: l'implication de Ngobila requise**

Les vendeurs du grand marché de Kinshasa «Zando» n'arrivent plus à supporter les tas d'immondices qui ont réélu domicile depuis plusieurs jours maintenant.

En effet, de l'avenue de l'école à Kato en passant par les avenues Bokasa, Rwakading, du Marché, des Marais, Itaga, la situation est indescriptible. Les vendeurs ambulants et autres commerçants sont exposés aux maladies suite à l'arrêt des travaux d'assainissement qui avaient déjà pris un bel élan par la Régis d'Assainissement de Kinshasa (RASKIN) sous l'autorité du

gouverneur Gentiny Ngobila Mbaka.

Cette situation déplorable est le fruit du conflit qui règne entre l'hôtel de ville de Kinshasa et le vice-Premier ministre en charge de l'intérieur et sécurité, Gilbert Kankonde. Conflit ayant conduit à l'arrêt des travaux au grand marché.

C'est dans ce contexte que les vendeurs et commerçants de ce plus grand lieu de négoce de la capitale congolaise sollicitent l'implication du numéro 1 de la ville afin de trouver une solution en tant que responsable de la santé des Kinois et Kinois.

Ituri**Une trentaine de morts dans un naufrage sur le lac Albert**

Alors qu'elle se trouvait sur les eaux du Lac Albert, une pirogue a chaviré avec à son bord plusieurs passagers. Si le fait remonte du mercredi dernier au village Kolokota dans la province de l'Ituri en République Démocratique du Congo, il est connu du grand public ce 24 décembre 2020.

La société civile locale qui rapporte l'information à election-net.com, dresse un

bilan provisoire d'une trentaine de morts. Cette structure citoyenne soutient, en outre, que quelques rescapés ont été mystérieusement sauvés du noyade. L'heure est à la désolation, a lancé un acteur de la société civile locale.

Si le bilan définitif sera donné après une fouille systématique qui s'effectue sur les eaux du Lac Albert, les morts bien identifiés sont au nombre de 33. Election - Net

Maniema**Pénurie en eau potable depuis un mois à Kasongo**

La population de la cité de Kasongo, territoire qui porte le même nom dans la province du Maniema, fait face à une pénurie en eau potable depuis un mois. L'eau coule de moins en moins dans des robinets dans cette cité.

Selon l'administrateur du territoire, Kitembie Kingombe Benoît, qui a alerté ce 24 décembre courant les autorités, c'est depuis plus d'un mois que la population de ce territoire est privée d'eau de la Regideso.

Il souligne que cette situation met en danger la population de Kasongo surtout pendant cette période de deuxième vague du covid-19

Pour sa part, le directeur provincial de la Regideso Maniema, Pascal Bokanga Bingondo, qui reconnaît la situation, dit avoir dépêché une équipe sur terrain pour faire l'état des lieux.

"Je suis au courant de ce qui se passe à Kasongo. Kasongo est en arrêt il y a un mois, par rapport à ça nous avons dépêché une équipe sur le lieu pour faire un état des lieux afin de nous permettre d'amorcer la réparation de la pompe qui est en panne... j'invite la population de Kasongo être calme et que nos abonnés prennent patience. D'ici là, nous allons trouver solution", a fait savoir le directeur provincial de la Regideso/Maniema.

Lettre ouverte au Président de la République

Eviter que l'union sacrée devienne une addition salée pour un peuple meurtri

Kevin Ibongya E.

Kinshasa, le 21 décembre 2020

A Monsieur le Président de la République,

Chef de l'État Palais de la Nation
Kinshasa/Gombe

Objet : *Communication d'un citoyen*

Monsieur le Président,

L'honneur m'échoit, en ce jour, de prendre ma modeste plume dans l'optique d'approcher votre haute personnalité avec pour seul but de vous faire part de ma vérité. Naturellement, je n'aurai pas la prétention de croire que cette missive renferme la totale vérité même si, je demeure convaincu, qu'en la lisant, vous saurez y déceler une part de vérité si pas, une grande part.

Par ailleurs, je vous prie de ne pas me tenir rigueur sur le fait que par moment, je devrais outrepasser le formalisme administratif car, comme vous le conviendrait et surtout, tel le dit un célèbre personnage que vous connaissez autant que moi, Boketshu il s'appelle, « L'ère est grave ».

Monsieur le Président, en date du 18 septembre 2019, lors de votre passage à Bruxelles, devant la communauté nationale - qu'il me soit permis de vous féliciter en passant pour cette initiative que j'ai trouvée louable, celle de convier toute la diaspora partout où vous êtes allé - vous avez tenu des propos dont l'onde de choc, à l'échelle de Richter, s'est faite ressentir à des milliers de kilomètre. Vous aviez dit, ce jour-là : « Je ne suis pas un dictateur, je ne veux pas que l'on fasse de moi un dictateur » fin de citation.

Se fondant sur cette parole, je ne viens donc pas écrire de la manière à être forcément agréable à la lecture comme lorsque l'on tenterait de s'attirer les bonnes grâces d'un dictateur mais, plutôt, en citoyen, vous dire ce que je pense, quitte à ce que cela vous froisse. Si l'on ne devrait pas faire de vous un dictateur, il va sans dire, que les citoyens que nous sommes devrions ne pas se muer en thuriféraires à votre égard.

Monsieur le Président, vous êtes issu d'un parti politique populaire, enraciné au sein du peuple, vous connaissez donc la misère et la souffrance de celle-ci. Votre avènement à la tête de ce pays a permis, à plusieurs, de retrouver de l'espoir, d'entrevoir des lendemains meilleurs, de croire de nouveau au Congo et, pour ceux qui étaient devenus sceptiques, d'apercevoir la lumière au travers d'une brèche que désormais, nous voulons tous plus grandes quitte à détruire tous les obstacles qui empêchent que dans notre nation, la lumière soit.

Bien évidemment, à votre endroit, il y a de l'amour de la part d'une partie de la population, votre sympathie ainsi que votre humanisme, en atteste votre dernière attention à l'égard du motard de votre cortège, plaisent. Par ce côté différent, vous renvoyez en tant qu'autorité une image différente du pouvoir. À cela, je pourrais ajouter la noble et remarquable tâche qu'abat votre épouse mais, Monsieur le Président, vous pouvez me croire, cela ne saurait être suffisant. Ce peuple que vous avez l'honneur de diriger aujourd'hui est avide d'un réel cap pour le changement, d'un bouleversement profond et, il arrivera un moment où il devra faire le bilan.

Monsieur le Président, l'amour, la confiance, tout comme le soutien, peuvent s'effriter à travers le temps selon que vos actions ne satisfassent pas la population. Je n'aurai pas la prétention de vous l'apprendre. Dans mon recueil de poésie, j'affectionne particulièrement un texte intitulé « M&N » car, comme vous le savez très bien, la haine est le plus proche sentiment de l'amour. De Lavoisier, célèbre physicien, insistait sur le fait que rien ne se perdait mais que tout se transformait et, à ce sujet, si les attentes de ce peuple qui vous aime et attend énormément de vous n'est pas satis-

fait, croyez-moi, comme dans l'alphabet où la lettre N succède à la lettre M, ce peuple vous haïra avec la même intensité et la même mesure qu'il vous a aimé. Je ne voudrai aucunement être un prophète de malheur.

Pour cela, je me fais le devoir, en citoyen, de vous dire la vérité, celle que peut-être, d'autres citoyens à qui vous avez fait confiance, ne vous diront pas. Comme plusieurs, nous ne manquerons de crier « béton » lorsque les choses sembleront bien se passer mais, sans nul doute, ne manqueront de faire part de notre désapprobation lorsque les choses n'iront pas comme elles se doivent. C'est cela, je pense, l'esprit d'Etienne Tshisekedi, qui a été saupoudré, dans une forme de pacte par cette incantation ô combien mystique faite, le 24 janvier 2019, au palais de la nation, par une partie de vos sympathisants, défiant le protocole pour vous rappeler : « Félix Kobosana Te, Papa alobaki, le peuple d'abord ». De manière imagée, tel Mufasa dans les nuages adressant un message à son fils Simba, j'imaginerai bien feu Dr Etienne Tshisekedi vous dire : « N'oublie pas qui tu es. Tu es mon fils et c'est toi le président. »

Monsieur le Président, depuis peu, vous avez décrété une union sacrée, à ce propos, permettez-moi de vous rappeler une date, celle du 19 décembre 2016. Il y a 4 ans, dans ce pays, une crainte se lisait sur le regard de tous car, nous prenions en son temps, un aller sans retour vers l'inconnu. Aujourd'hui, nul ne sait prédire avec exactitude l'issue dans laquelle la nation se tourne mais, tout dépendra du leadership que vous imprimerez, chose qui fera que le Congo prenne un cap vers un réel changement qui se devra d'être profond ou, comme cela a souvent été le cas jadis, que nous prenions un cap vers l'acquisition d'encore plus de cash pour des individus au détriment de la population délaissée, marginalisée.

Contrairement à certains, je ne suis pas croyant d'un manichéisme simplet, d'une doxa selon laquelle il y aurait d'une part des bons et d'autres parts, des mauvais. Les récents déroulements des événements ont suffi à nous démontrer que le mal peut provenir de partout. Tous, sans exception aucune, pouvons en être sujette. Très souvent, une opinion a fait de vos alliés d'hier, le FCC, le responsable de tous les échecs. Certes, il est tout à fait plausible que dans un rapport de force politique que des peaux de bananes vous aient été jetés par ce camp dans le but de vous ralentir mais, Monsieur le Président, il est également triste de constater que des peaux de bananes et en grand nombre, sont également venus de votre propre camp. L'arrestation de votre directeur de cabinet, l'interpellation de votre coordonnateur administratif, l'interpellation du directeur financier de la maison civile et, plus fraîchement, l'audition et la mise sous mandat d'arrêt provisoire du coordonnateur de l'agence de lutte contre la corruption, sont des faisceaux d'indices parlant.

Si l'on peut tout de même vous reconnaître un mérite c'est de laisser les procédures se poursuivre. En la matière, il sied de noter que c'est rare, sous les tropiques, que des personnalités bien nichées dans les arcanes du pouvoir, soient inquiétées par la justice. Cependant, Monsieur le Président, cela n'est pas suffisant. Aujourd'hui, l'union sacrée ratisse large, recueillant en son sein diverses personnalités. Cela va dans la direction de votre confession de foi, étalée à travers les ondes de la radiotélévision nationale le 30 juin 2020 par votre discours en ce sens : « Mon objectif n'est pas de voir les méchants périr, mais plutôt qu'ils changent, qu'ils soient sauvés que le pays tout entier s'en réjouisse... »

Monsieur le Président, si tant est que l'objectif est que nous prenions un réel cap vers le changement, que ksalu mebanda enfin, il va sans dire qu'il est des changements importants qu'il nous faudrait implé-

menter sans lesquelles, de mon point de vue, cette initiative noble ne serait qu'un échec de plus à classer dans les tiroirs de l'histoire. De ce fait, avec toute la modestie qui s'impose, permettez-moi, en ma qualité de citoyens, de vous faire quelques petites propositions qui, je le crois, irait dans le sens de l'amélioration du quotidien de notre peuple. Mais avant, qu'il me soit également permis de vous dire, de la manière la plus honnête que je ne suis pas convaincu qu'à l'issue de ce mandat ou même d'un ultime second mandat si les suffrages vous sont conférés, que le Congo deviendra l'Allemagne de l'Afrique.

De ce fait, je ne m'attends donc pas à la génération spontanée ou à des progrès étincelants à première vue. Cependant, je suis profondément convaincu qu'il y a de la place pour des profonds changements qui poseront les jalons de l'avènement d'un Congo plus fort, prospère et uni. À ce jour, je ne peux nier l'existence d'indices positifs. Le paysage politique en ce qui concerne les libertés est moins crispé, en atteste la présence, au pays, de quasiment tous les poids lourds de la scène politique dont ceux qui ne pouvaient avoir accès au territoire national à cause de l'exil mais pas que. D'autres indices positifs peuvent être recensés tout comme, malheureusement, l'existence des indices négatifs dont le plus grand pour moi, demeure ce taux de change du dollar américain à 2000 Cdf qui plombe les ménages, divisant littéralement par deux, le pouvoir d'achat de la population qui souffre. Y remédier, ne pourrait être que salutaire.

Ceci, est pour dire que nous ne sommes pas sortis de l'ornière. Nous allons titubant et les chances de demeurer debout tout comme de chanceler sont équivalentes alors, Monsieur le Président, garant du bon fonctionnement des institutions, il est de votre devoir, de donner la bonne orientation. Le peuple, votre peuple, n'a que trop souffert des affres de la corruption, de l'insécurité alimentaire comme celle régnant à l'est où face à nos frontières poreuses des forces armées s'amusent à faire la danse du vilain, faisant craindre aux victimes le fait que bateki mboka.

À ce jour, tout peut encore arriver même si je préfère croire, de toute mon âme, de toute mes tripes, que le Congo, celui qui a été dédié à Dieu, sera sauvé mais, pour cela, il vous faudra, Monsieur le Président, jouer votre partition. Quelques lignes plus haut, j'ai fait allusion aux propositions que je me suis permis de vous faire part. Je vous rassure, elles ne sont pas exhaustives et je suis certain, qu'elles froisseraient bon nombre de politiques adeptes de la politique politicienne mais, comme dit à l'introduction de cette lettre, il s'agit de ma vérité, qu'elle plaise ou qu'elle ne plaise pas.

L'Union sacrée devant déboucher sur la nomination d'un informateur censé identifier l'existence de la majorité puis, de la nomination d'un formateur du gouvernement, Monsieur le Président, je voudrais vous proposer ceci :

1. Le respect du facteur temps

Au moment où je couche ces mots, il ne nous reste théoriquement que 3 ans pour la fin de votre mandat. Je ne sais pas combien ça se traduit en nombre de conseil des ministres mais, cela me paraît peu mais en même temps, suffisant pour faire des actions sérieuses et nécessaires. Si théoriquement nous avons 3 ans, de manière pratique il ne nous reste que 2 années, la dernière étant plus électorale. Ces 2 années serviront pour la plupart à canaliser les ressources pour l'organisation des élections. Cela implique donc, dans ce contexte, qu'il sera difficile d'avoir d'importantes ressources pour des projets d'envergures et à cela, il ne faudrait pas rajouter un temps conséquent de formation de gouvernement comme ce fut le cas en 2019, pour la for-

mation du gouvernement ainsi que son investiture.

2. Format du gouvernement et profil des membres

Cela ne plaira pas à tout le monde, j'en suis conscient. Cependant, je pense qu'il faudrait un gouvernement sensiblement réduit, n'excédant pas 35 membres (vice-ministre compris), avec des membres choisis selon votre discrétion. Compte tenu du profil, il serait intéressant, qu'ils ne soient pas élus (députés, sénateurs, députés provinciaux) et, n'ayez aucune gêne à aller puiser où cela vous semblera bon. Cette proposition fera grincer des dents, mais, ce n'est que mon opinion. Également, qu'il vous plaise de puiser les compétences où qu'il vous plaira selon qu'ils soient à même de matérialiser votre vision. Qui dit revoir le nombre des membres du gouvernement à la baisse dit faire de même à l'effectif de votre cabinet arrimé à ce dernier. Il a semblé, d'avis de plusieurs que la multiplicité des agences procédait d'une volonté de faire le contrepoids au gouvernement tenu majoritairement par le FCC. Dans l'optique d'un gouvernement d'union sacrée, toute chose restant égale par ailleurs, le format du cabinet présidentiel devrait subir une refonte afin de se rapprocher du format initial des cabinets Présidentiels, de même que celui du cabinet du futur premier ministre. Monsieur le Président, des erreurs de casting, il y en a eu durant ce quinquennat, récidiver, ne serait bénéfique ni pour vous, ni pour nous.

3. Pacte de bonne gouvernance

Deux ans se sont écoulés, avec un gouvernement d'union sacrée, il n'y aurait plus de place pour des boucs émissaires. À ce sujet, il serait important que toutes les personnes nommées tant au gouvernement qu'à la tête des institutions publiques, signent un pacte de bonne gouvernance tenant compte des objectifs clairs qui leur seront communiqués et cela devrait déboucher par une réelle évaluation de l'atteinte de ceux-ci. Le non-respect de ce pacte devra permettre que les nommés soient démis de leur fonction, ou le cas échéant, fassent l'objet de poursuite judiciaire peu importe leur fonction ou leur camp politique. C'est cela, à mon sens, l'État de droit que vous appelez tant de vos vœux puisqu'un gouvernement d'union sacrée ne devrait en aucun cas être un lieu de copinage stérile au détriment des attentes du peuple.

4. Une justice intransigeante

Nous ne saurons rien construire dans ce pays tant que régnerait l'impunité. Tant que des dirigeants pourront détourner allégrement des millions de dollars sans être inquiété selon que l'on soit parenté à Y, membre de Z parti politique. Toutes vos promesses, dont nombreuses n'ont pas encore été réalisées à ce jour, si une impunité totale est consacrée, ne s'apparenteront hélas, qu'à des chapelets de bonnes intentions. Pour cela, il serait de bon aloi, que les dossiers emblématiques ayant fait l'objet de scandale et qui sont connus de tous, fassent l'objet d'enquête devant aboutir à l'éclatement de la vérité.

5. Prochaine échéance électorale

Le Congo, notre pays, a longtemps souffert des chamailleries post ou pré électorales. Le gouvernement d'union sacrée qui devra voir le jour sous peu, je l'espère, aura non seulement pour charge d'améliorer tant soi peu le vécu des congolais, cela est mon souhait - en espérant qu'il ne s'agisse pas d'un énième partage égoïste du gâteau qui, d'ailleurs, s'en va s'amenuisant - mais également, devra veiller à organiser les prochaines joutes électorales. Monsieur le Président, vous êtes mieux placé pour savoir quel rôle peut avoir l'organisation des élections chaotiques dans l'absence de sé-

(Suite en page 8)

Lettre ouverte au Président de la République**Eviter que l'union sacrée devienne une addition salée pour un peuple meurtri***(Suite de la page)*

renité et de cohésion nationale dans la vie d'un Etat. A ce sujet, je pense ne pas être assez rêveur que de souhaiter l'organisation des élections justes, inclusives - puisqu'il faut rappeler que près d'un million de nos frères ont été exclus du suffrage en 2018 - porteuses de paix et de concorde. Cela passe à mon sens par une refonte de la commission nationale indépendante. Nous n'avons pas beaucoup d'autre choix si ce n'est que nous briser pour nous reconstruire.

Quelques secteurs clés qui devront faire l'objet d'un regard soutenu

Afin qu'un sursaut patriotique puisse être effectif, il serait à mon sens, utile de lorgner sur les secteurs ci-après :

La santé publique : la crise sanitaire qui secoue notre pays met à nue les faiblesses de notre système de santé qui, excusez-moi de le dire ainsi, est loin de certains standards acceptables. A ce jour, une question taraude mon esprit. Pourquoi ne pouvons-nous pas réhabiliter l'hôpital provincial de référence jadis appelé Mama Yemo ?

La justice : une justice plus indépendante permettrait de réduire de manière sensible, le coulage des recettes publiques et par conséquent, renflouer les caisses de l'Etat. Cette justice, indépendante de votre personne devra, à l'instar de la déesse Thémis qui orne votre bureau, agir en toute impartialité, en atteste la symbolique des yeux bandés.

L'armée : une armée avec des militaires bien rémunérés, équipés et formés permettrait à nos populations longtemps meurtries de pouvoir, enfin, vivre en paix chez eux, sans craintes qu'un arracheur de tête ne survienne de nulle part et continue à sévir en toute impunité. A ce sujet, pourquoi ne pouvons-nous pas envisager une permutation des responsables de l'armée d'une province à une autre afin d'éviter que les uns s'éternisent à des postes et ne succombent hélas, à l'appât du gain de cette zone hautement riche ?

Les finances publiques : réduction du train de vie de l'Etat. Maximisation des

recettes grâce à une justice distributive et surtout, une meilleure répartition de celles-ci. Favoriser le contrôle, les enquêtes notamment au travers de l'inspection générale des finances ce, dans le strict respect des procédures.

L'éducation nationale : repenser l'effectivité de la gratuité de l'enseignement primaire avec humilité, sans crainte de faire un pas en arrière, s'il le faut, dans l'optique de mieux sauter après. Favoriser la formation professionnelle en dotant plus des moyens aux entités s'en occupant. Veiller à ce que les calendriers académiques soient respectés par toutes les universités et institut mais aussi, dans l'aspect qualitatif des programmes, qu'une amélioration substantielle soit de mise afin qu'il existe de moins en moins cette inadéquation entre diplômés et besoin du monde professionnel. Afin de formaliser cela, pourquoi ne pas organiser les états généraux de l'éducation nationale ? Aussi, pourquoi pas un ministère de l'éducation nationale avec deux vice-ministres chargés respectivement de l'Epsp, formation technique et professionnelle, puis un autre en charge de l'Esu ?

Les infrastructures : cela devait être l'un des secteurs phare du début de votre quinquennat cependant, il est triste de constater qu'il y a eu des ratés. Permettez-moi de remuer le couteau dans la plaie ou plutôt, d'insérer la plume dans la plaie. Ce secteur est celui qui a le plus fait couler des salives, des larmes et d'encre. De mon avis de non expert, il aurait été plus utile de favoriser le bitumage des artères secondaires de la capitale quitte à en créer d'autres, plutôt que de miser autant d'argent sur des sauts-de-mouton qui, jusqu'aujourd'hui ne sont toujours pas opérationnels en dépit de diverses perfusions additionnelles chiffrées en million de dollar. Je rêve d'un Congo interconnecté par route, dans lequel nos devises n'iront pas alimenter les exportations vers nos pays voisins.

Le Sol et le Sous-sol : Oui, vous avez fait allusion à la revanche du sol sur le sous-sol, chose louable devant amener à une auto suffisance alimentaire que j'appelle de tous mes vœux cependant, le couac constaté à Bukanga Lonzo demeure encore dans les esprits. Le Congo a un sol béni et je pense qu'il serait temps que l'on songe à réelle-

ment faire bénéficier de ce pays, de toutes ses ressources en ce compris de son pétrole dont le conflit avec l'Angola ne me semble pas avoir trouvé des solutions à ce jour. Sauf mauvaise information en ma possession. De ce que j'ai pu apprendre, les mines ont une durée de vie. Qu'en sera-t-il dans 50 ans ? Nos fils et filles, vos petits fils et petites filles sauront ils en profiter ? Ou trouveront-il un Etat en déliquescence avancé ?

D'autres citoyens, je l'espère, pourront proposer d'éléments plus pertinents, ceux proposés dans cette lettre n'étant pas exhaustifs mais, je reste convaincu que le socle d'un Congo nouveau passe par la fin ou dans un premier temps, d'une réduction de nuisance de l'impunité. Lorsque les dirigeants seront droits, craignant une justice libre d'enquêter et pas intimidés par les noms ronflants des dirigeants, nous n'atteindrons pas encore la terre promise certes mais, nous serons en bonne voie pour ce faire.

Monsieur le Président, le contexte a changé, il y a un mandat à sauver, des vies à épargner, et un Etat à préserver, uni, solidaire et en paix. Ce sauvetage ne saurait être effectif, sans l'accompagnement des personnes intègres. Il s'impose donc, à mon humble avis, une introspection de votre cabinet car, c'est de là que viendra le meilleur indicateur du changement. Si le cabinet précédent a été constitué tenant compte des enjeux de l'époque, aujourd'hui, il vous faudrait un cabinet constitué pour la guerre, la guerre contre l'impunité, contre la pauvreté, contre l'affairisme tant décrié et diverses tares que je ne saurais tous citer.

Pour finir, Monsieur le Président, j'ai une bonne nouvelle, une nouvelle qui me permet de garder de l'espoir. Il y a quelques jours, une amie m'a relaté avoir obtenu son passeport biométrique en ayant déboursé 99\$ pour le formulaire ainsi que 10\$ pour les frais connexes, portant le coût total à 109\$. C'est loin, très loin de ces montants faramineux que nous dépensions jadis tant au pays qu'à l'étranger. S'il est possible d'obtenir, avec la même équipe, le même fournisseur ou du moins sa filiale le même passeport à un prix réduit même si, à mon sens, il est possible d'avoir un passeport valide pour 10 ans pour les majeurs,

cela veut simplement dire que C'EST POSSIBLE. C'est possible que ce pays change, que les acteurs d'hier fassent le contraire de ce qu'ils ont jadis fait. Mais, cela nécessite un leadership sincère, sans complaisance dans la sanction et axé vers les résultats.

Monsieur le Président, devant l'histoire, vous avez l'opportunité de mettre la balle au fond des filets. Demain, dans l'urne, face aux électeurs, il n'y aura ni Ministres, ni Directeurs de Cabinet, ni Conseillers Principaux, Ambassadeurs Itinérants, Conseillers Spéciaux, Dirigeants d'agences, Députés ou Sénateurs, il n'y aura que vous, seul face à votre destin. Les mêmes, qui n'ont certainement pas été à Rabat, seront peut-être en ce moment-là, en train de penser à une autre union sacrée cette fois-ci, sans vous.

Il ne faudrait pas que l'union sacrée devienne une addition salée pour un peuple meurtri qui n'a pas fini de payer pour la cupidité, la gloutonnerie et l'absence d'empathie de ses dirigeants. Vous avez usé lors de l'une de vos récentes adresses une expression tirée du latin, *salus populi suprema lex esto*, traduite en français par le salut du peuple est la loi suprême. Excellence, ce peuple est fatigué d'être grugé et attend de vous, des résultats probants tout en espérant que cette union sacrée présentée comme une panacée, ne s'avère pas au final, n'être qu'un remède autant efficace qu'une poudre de perlimpinpin.

Monsieur le Président, me voici arrivé à la fin de ma longue lettre et je voudrais, par cette occasion, clore mes propos en vous souhaitant, à votre épouse que j'apprécie tant ainsi qu'à votre famille, mes vœux les meilleurs pour l'an 2021, et formule le vœu que L'Éternel vous accorde bonne santé, sagesse car, vous en aurez bien besoin pour conduire cette nation-continent au peuple exigeant et aux acteurs politiques pas toujours constants mais aussi, qu'il garde sa main sur vous, vous épargnant de tout projet malsain forgé à votre rencontre ainsi que de toute velléité de trahir votre serment constitutionnel.

Je vous remercie de l'attention que vous voudriez accorder à cette modeste lettre.

Kevin Ibongya E.
Citoyen Congolais

Rapport mondial sur le développement humain 2020. La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène

Le Rapport mondial sur le développement humain 2020 du PNUD situe l'indice de développement humain de la République Démocratique du Congo à 0,480 ce qui classe le pays au 175^{ème} rang mondial sur 189. La RDC demeure classée parmi les pays à faible développement humain.

Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) vient de publier son rapport sur le développement humain pour l'année 2020. Ce rapport est intitulé « *La prochaine frontière: le développement humain et l'Anthropocène* ». Selon les auteurs du rapport, les peuples et la planète entrent dans une toute nouvelle époque géologique nommée l'Anthropocène, ou l'ère des êtres humains. Il est donc temps pour tous les pays de repenser leur chemin vers le progrès en tenant compte des pressions dangereuses que les êtres humains exercent sur la planète, et en éliminant les déséquilibres flagrants de pouvoir et d'opportunités qui empêchent

le changement.

Ainsi, le développement humain passe par une vraie action en faveur du climat. De nouvelles estimations prévoient que d'ici 2100, les pays les plus pauvres du monde pourraient connaître jusqu'à 100 jours supplémentaires par an de conditions météorologiques extrêmes en raison du changement climatique. Heureusement, ce chiffre peut être réduit de moitié si l'Accord de Paris sur le climat est pleinement mis en œuvre.

Dans son dernier rapport, le PNUD ajoute deux nouveaux éléments à son indice annuel de développement humain (IDH). Le nouvel indice mesure non seulement la santé, l'éducation et le niveau de vie d'un pays mais aussi les émissions de dioxyde de carbone et son empreinte matérielle. Pour les auteurs du rapport, l'indice pourra ainsi montrer comment la situation globale du développement mondial peut changer si le bien-être des êtres humains et l'allègement des pressions exercées sur la planète sont tous les deux

au cœur de la définition du progrès de l'humanité. Les pays doivent donc conjuguer leurs efforts avant 2030 pour empêcher le réchauffement climatique d'atteindre deux degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels en prenant certaines mesures. A titre d'exemple, le reboisement et une meilleure prise en charge des forêts pourraient à eux seuls représenter environ un quart des mesures.

En RD Congo, les arbres sont régulièrement coupés pour être transformés en charbon qui est utilisé en cuisine. Nous assistons à un déboisement rapide des forêts d'autant que 10% seulement de la population ont accès au courant électrique. Heureusement que depuis un certain temps, la population à Kinshasa recourt de plus en plus à des cuisinières à gaz. Cela contribue à baisser la pression sur les arbres transformés en charbon. Le gouvernement recommande aussi à la population de planter des arbres.

Concernant la valeur des indicateurs

du développement humain (IDH), le Rapport mondial sur le développement humain 2020 du PNUD situe l'indice de développement humain de la République Démocratique du Congo à 0,480 ce qui classe le pays au 175^{ème} rang mondial sur 189. La RDC demeure classée parmi les pays à faible développement humain. Les 10 premiers pays en tenant compte de la valeur de l'indicateur de développement humain sont par ordre la Norvège (0,957), l'Irlande (0,955), la Suisse (0,955), Hong Kong (0,949), l'Islande (0,949), l'Allemagne (0,947), la Suède (0,947), l'Australie (0,944), les Pays-Bas (0,947) et le Danemark (0,940). Les Etats-Unis se situent à la 17^{ème} place (0,926) et la Chine au 85^{ème} rang (0,761). Le premier pays africain est l'Algérie qui est classée au 91^{ème} rang mondial avec un IDH de 0,748, parmi les pays à haut développement humain. Quant à la République Sud-africaine, elle est classée au 114^{ème} avec un IDH de 0,709.

Gaston Mutamba Lukusa

Brexit : L'UE et le Royaume-Uni ont conclu un accord historique

C'est un texte de 2 000 pages. Londres et Bruxelles ont annoncé jeudi 24 décembre avoir trouvé un accord commercial qui régira leurs relations économiques à partir du 1er janvier, dans la foulée du Brexit. Il a fallu neuf mois aux deux parties pour y parvenir, alors que la conclusion d'ententes de cette envergure prend habituellement des années.

La discussion ne s'est pourtant pas faite sans désaccords. Franceinfo résume ce que l'on sait du compromis trouvé sur les points qui restaient en suspens.

Un compromis complexe sur la pêche

C'était un des points de blocage des négociations : comment concilier la survie économique des pêcheurs européens, habitués à se rendre dans les eaux britanniques, avec la volonté de Londres d'affirmer sa

souveraineté sur celles-ci ?

L'accord prévoit finalement qu'au terme d'une période de transition de cinq ans et demi, jusqu'en juin 2026, les pêcheurs de l'Union européenne (UE) devront chaque année reverser au Royaume-Uni une somme équivalant à 25% de leurs prises dans les eaux britanniques (soit 160 millions d'euros environ).

L'accès aux eaux britanniques devra alors être renégocié annuellement, notamment s'agissant des eaux territoriales, situées entre 6 et 12 milles marins au large des côtes du Royaume-Uni. Mais une décision qui bouleverserait Londres à des représailles sous forme de droits de douane.

La période de transition est plus longue que les trois ans acceptés initialement par le gouvernement britannique, mais plus courte que les 14 ans réclamés au départ par l'UE, a souligné Boris Johnson. De plus, la somme versée par les pêcheurs européens à partir de



Boris Johnson, Premier ministre britannique, lors d'un discours à Londres après l'annonce d'un accord commercial entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, le 24 décembre 2020. (PAUL GROVER / POOL)

2026 reviendra à accroître « d'environ deux tiers les prises des pêcheurs britanniques dans les eaux du Royaume-Uni », se félicite Downing Street. Reste à régler la question de son cal-

cul, et notamment des prix retenus pour évaluer la valeur des poissons pêchés.

Le négociateur européen Michel Barnier a estimé que cet accord demanderait « des efforts » aux pêcheurs de l'UE. Mais il a assuré qu'ils seraient « accompagnés » par Bruxelles.

Pas de droits de douane sur les biens

Comme prévu, l'UE offre avec cet accord un accès inédit à son immense marché de 450 millions de consommateurs, sans droits de douane ni quotas, pour « tous les biens qui respectent les règles d'origine appropriées ». Du jamais-vu pour un accord commercial.

En cas de « no deal », les règles de l'Organisation mondiale du commerce auraient été appliquées au 1er janvier, et auraient imposé des droits de douane sur les produits britanniques. L'accord permet d'éviter une rupture dans les chaînes de production, qui aurait été très problématique pour certains secteurs comme l'automobile.

Toutefois, cette ouverture sera assortie de strictes conditions : les entreprises d'outre-Manche devront respecter un certain nombre de règles évolutives au fil du temps en matière d'environnement, de droit du travail et de fiscalité pour éviter tout dumping. Des garanties existent aussi en matière d'aides d'Etat.

Boris Johnson s'est félicité d'avoir conclu un « accord de libre-échange complet à la canadienne », en référence au CETA (pour Comprehensive Economic and Trade Agreement) adopté entre le Canada et l'UE en 2016. Mais cela n'empêchera pas « de vrais changements » au 1er janvier « pour beaucoup de citoyens et d'entreprises », a prévenu Michel Barnier. L'UE a provisionné 5 milliards d'euros dans son budget pour soutenir les secteurs les plus touchés.

Si la circulation de personnes dépend davantage de l'accord de sortie de l'UE conclu un an plus tôt, les dernières négociations ont tout de même débouché sur la sortie du Royaume-Uni du programme d'échange d'étudiants Erasmus, déplorée par Michel Barnier.

Un engagement à une concurrence équitable

Le Royaume-Uni et l'UE s'engagent à respecter des conditions de concurrence équitables « en maintenant des niveaux de protection élevés dans des domaines tels que la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et la tarification du carbone, les droits sociaux et du travail, la transparence fiscale et les aides d'Etat ».

Si l'une des deux parties manque à ses obligations en la matière, il sera possible de prendre « des mesures correctives », comme instaurer des droits de douane.

Un mécanisme pour arbitrer les différends

C'était un des autres points de débat : comment régler les éventuels conflits entre l'UE et son nouveau partenaire commercial ? Si le Royaume-Uni ou l'UE ne respecte pas le traité, un mécanisme contraignant de règlement des différends, comme il en existe dans la plupart des accords commerciaux, sera chargé de trancher les litiges.

Face à la ferme opposition de Londres, la Cour de justice de l'Union européenne n'interviendra pas dans ce processus. Un « conseil conjoint » veillera à ce que l'accord soit correctement appliqué et interprété.

Des points restent en débat

L'accord ne concerne pas les services financiers, qui font de Londres la seule place rivalisant avec New York. L'accès au marché européen des banques et assureurs basés à Londres est une question traitée en parallèle des négociations sur l'accord commercial.

Les pourparlers n'ont pas non plus été l'occasion pour Londres et Bruxelles de s'accorder sur une politique étrangère, de défense et de développement commune, a expliqué Michel Barnier.

Par ailleurs, le Premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, a souligné que les négociations se poursuivaient pour préserver la libre circulation des biens et des personnes entre l'Espagne et Gibraltar, enclave britannique sur la péninsule ibérique.

franceinfo avec AFP

Le Brexit, une opportunité nouvelle pour le commerce en Afrique ?

Le Brexit pousse le Royaume-Uni à diversifier ses partenaires commerciaux. À cet égard, depuis le début de l'année 2020, Londres a renforcé sa diplomatie commerciale avec l'Afrique et signé des accords avec plus d'une dizaine de pays africains. Délaissée depuis quelques années, l'Afrique, qui ne représente que 3% du commerce extérieur britannique, pourrait à l'avenir jouer un rôle plus important.

Plus loin de l'Europe mais plus près de l'Afrique, voilà l'un des effets attendus du Brexit par les Anglais. Depuis deux ans, le ministre britannique pour l'Afrique, James Duddridge, multiplie les déplacements sur le continent tandis que son administration recrute

à tour de bras des spécialistes de l'Afrique.

Les échanges avec l'Afrique ne représentent qu'environ 40 milliards de livres sterling par an, mais Londres veut les voir croître et se diversifier. À cet égard, le sommet organisé en janvier dernier à Londres est considéré comme un tournant par le directeur du programme Afrique du cercle de réflexion Chatham House, Alex Vines : « La réalité, c'est que ces dernières années, on assiste à un déclin du commerce britannique avec l'Afrique. Et le sommet 'UK-Africa Investment' en début d'année pourrait marquer un nouveau départ. Le signe que le Royaume-Uni veut améliorer son partenariat avec le continent africain. »

Pour séduire l'Afrique, Londres dispose d'un atout non négligeable : la City et sa puissance financière. 112 entreprises africaines sont cotées à la Bourse de Londres, pour une valeur de 160 milliards de livres sterling. L'effet d'entraînement n'est pas près de s'estomper, estime Alex Vines :

« La City de Londres restera un centre financier de première importance. Et c'est avant tout pour cela que les pays africains restent intéressés par l'Angleterre. Ce n'est pas juste pour les beaux yeux des Anglais ! »

Jusqu'à présent, Londres a signé des accords économiques avec 13 pays d'Afrique et espère en conclure rapidement avec une trentaine d'autres. rfi

Élections en Centrafrique

six candidats d'opposition saisissent la Cour constitutionnelle

Ce vendredi 25 décembre a été le dernier jour de campagne pour les législatives et la présidentielle de dimanche en Centrafrique, sur fond d'incertitude et de tensions. Jeudi, six candidats d'opposition ont saisi la Cour constitution-

nelle pour demander la « reprise des élections », suite à la décision mardi de Jean-Serge Bokassa de retirer sa candidature.

Ils sont six : Anicet Georges Dologuélé, Nicolas Tiangaye, Karim Meckassoua, Désiré Kolingba,

Mahamat Kamoun et Cyriaque Gonda. Tous estiment que la décision de Jean-Serge Bokassa de se retirer de la course à la présidentielle devrait automatiquement entraîner « la reprise du vote », en application de l'article 115 du Code électoral. Celui-ci prévoit qu'en cas de « retrait de l'un des candidats entre la publication de la liste des candidats et le premier jour du scrutin », l'organisation de l'élection est « entièrement reprise, avec une nouvelle liste de candidats ». Une fois de plus dans ce processus, Danielle Darlan, la présidente de la Cour constitutionnelle, va donc devoir trancher une question délicate aux conséquences politiques importantes.

Depuis une semaine, les appels à un report technique du scrutin se multiplient, en raison des violences que connaît le pays et de leurs conséquences sur les préparatifs du vote. avec rfi

Le chef de l'opposition malienne Soumaïla Cissé est décédé du Covid-19



Le chef de l'opposition malienne vient de succomber à Paris. Il avait le coronavirus et venait d'être évacué dans la capitale française pour y être soigné.

L'information a été confirmée à RFI par plusieurs cadres de son parti, l'URD. Le chef de l'opposition malienne, Soumaïla Cissé, est décédé à Paris, où il était hospitalisé pour le coronavirus.

Se confiant à l'AFP

Fally Ipupa: «le Congo nourrit la planète musicale»



Quelques jours avant la sortie de son énième album « Tokoss 2 », Fally Ipupa multipliait des interviews pour aplanir son chemin. Il était aussi l'invité de l'Agence France Presse (AFP). Celui-ci disait sans mâcher le mot que Le Congo nourrit la planète musicale.

Et d'ajouter : « Rien ne peut empêcher la force de la lumière », évoque El Mara au sujet de l'influence des musiques de son continent dans la pop d'aujourd'hui.

Pour étayer son argumentaire le chanteur a développé : « Je savais que ça allait arriver, que des artistes américains demanderaient des collaborations avec des artistes du Congo, du Nigeria, de Côte d'Ivoire, je le sentais. Quand on se produisait pour les BET, les Grammy, les artistes américains étaient surpris. On a encore du chemin à faire mais le respect commence à s'installer ».

A en croire ses propos, El Capo Deu se réjouit des collaborations qui ont eu lieu entre les artistes musiciens américains et africains, notamment Beyonce qui a invité beaucoup d'africains dans son album « black is

king ». In fine, son nouvel album « Tokoss 2 », a vu le jour vendredi 18 décembre dernier. Un disque ouvert au monde imbibé de son propre style de musique portant le même nom.

Fally Ipupa à la recherche de nouveaux talents à l'Est de la RD Congo

Profitant de son passage à l'Agence France Presse, Fally Ipupa a lancé un appel pour tous les jeunes talents de l'Est de la République démocratique du Congo.

Fally Ipupa dit être constamment à la recherche des nouveaux talents en Afrique et dans le monde, invite ainsi les artistes talentueux de l'Est de la République démocratique du Congo à se présenter. « Je suis à la recherche des talents un peu partout en Afrique notamment au Congo Rdc...oui, pourquoi pas un artiste de l'Est ?

Fally Ipupa se dit ouvert à tous les artistes, « Si vous connaissez des artistes, proposez-les moi. » a-t-il martelé.

Beni Joël Dinganga

10.000.000 de vue à «Une autre dimension» de Dena Mwana sur YouTube

La chanson « Une autre dimension » de Dena Mwana chantée en featuring avec le groupe Sion a cumulé à ce jour, 10.000.000 de vues sur YouTube.

C'est l'artiste Dena Mwana elle-même qui a fait cette annonce le lundi 21 décembre 2020 dans la soirée via ses réseaux sociaux. Cette annonce du succès de la chanson « Une autre dimension » est intervenue après celle du report de son concert prévu le 27 décembre prochain à Kinshasa, à cause de la pandémie du Coronavirus.

Le tube « Une autre dimension » a été lancé en juin dernier. C'est le groupe « Sion » qui a invité Dena Mwana à concocter ensemble ce morceau. Six mois plus tard, cette chanson vient de produire des effets escomptés sur la toile.

Depuis la récente sortie de son 3^{ème} album « Souffle », l'aura de Dena Mwana grimpe en flèche sur



la scène musicale de jour en jour. Car ce projet a déjà engrangé 12 millions streams sur toutes les plateformes d'écoute et de téléchargement légal.

Puis en début de ce mois de décembre, cette chanteuse congolaise a réalisé une grande tournée dans trois villes africaines, notamment à Abidjan en Côte d'Ivoire et à Yaoundé ainsi qu'à Douala au Cameroun.

B.J.D

Hormis la musique, l'humour fait vivre Michel Bakenda



Michel Bakenda, chanteur Gospel congolais, est souvent réputé pour son caractère comique au-delà de sa casquette d'artiste-musicien. Il a toujours fait montre de cette attitude même dans ses productions scéniques live ou sur les réseaux sociaux.

De passage à l'émission Hd Elengi dimanche 20 décembre, l'ar-

tiste a révélé que le rire était une recommandation médicale. Michel Bakenda a également fait savoir qu'il a souffert de l'estomac, alors qu'il n'allait plus à l'école pendant 4 ans.

« Le sens de l'humour fait partie de ma vie. Pour ceux qui ne le savent, je suis un garçon qui a longtemps souffert de toutes sortes d'estomac », a-t-il expliqué, avant de renseigner le médecin lui

avait recommandé de beaucoup sourire pour ne pas mourir tôt.

Dans ses dires, Michel Bakenda a indiqué que certaines personnes ont souvent tendance à le blâmer pour son sens de l'humour. « Moi, ça m'a sauvé la vie, le rire m'a sauvé la vie », insiste-t-il.

B.J.D

Les humoristes congolaises Princesse Watuwila et Jovitha Songwa alias « Les Nyota » ont remporté à Abidjan, en Côte d'Ivoire le week-end dernier, le prix de la 6^{ème} édition du concours « RFI, talents du rire 2020 ». C'était à l'issue du vote d'un jury composé de professionnels du domaine. Ce prix intervient deux ans après le sacré d'un autre humoriste congolais, Ronsia Kukiellukila, qui est le mentor de ces jeunes filles au talent particulier.

Les Nyota ont laissé entendre qu'elles figuraient parmi les 10 finalistes nominés, avant d'être sacrées à travers ce prix qui le permet à se produire lors de la 6^{ème} édition du « Festival Abidjan capitale du rire », prévue en février 2021.

Graduées en arts dramatique de l'Institut national des arts (INA), le duo s'est lancé sur la scène humoristique nationale

Après Ronsia Kukiellukila, Les Nyota remportent le prix RFI talents du rire 2020



en 2015, avant d'étendre leurs renommées au-delà des frontières de la République Démocratique du Congo.

Le prix « RFI talents du rire » est une récompense de radio remise par la Radio France Internationale (RFI) dans la mission de découvrir des nouveaux talents de l'humour, en distinguant chaque année un jeune humoriste francophone d'Afrique, d'Océan indien ou des Caraïbes.

Pour rappel, l'humoriste Burundo-Rwandais Michaël Sengazi avait remporté la 5^{ème} édition après celui de Ronsia Kukiellukila qui est l'une des figures de proue de cette discipline artistique en Afrique. Ce dernier qui encadre les Nyota est heureux, depuis la ville de Goma, au Nord de la RDC là où il séjourne pour le spectacle « Kukiellukila et ses potes », d'apprendre cette nouvelle.

Arts.cd

CAF - C1

Le TP Mazembe frappe fort d'entrée

Le TP Mazembe a répondu à l'appel de Bouenguidi FC ce mercredi après-midi en marge des 16èmes de finale de la Coupe de la CAF. Les Corbeaux qui n'avaient pas la vraie image de leur adversaire, l'ont découverte sur la pelouse. Une équipe enthousiaste et ne souffrant pas de valeurs techniques. À l'arrivée, les coéquipiers de Koffi Kouame se sont imposés par (2-1), grâce à l'opportunisme de l'insaisissable Thomas Ulimwengu, auteur de deux buts englebertois.

Rarement gâté au moment

d'affronter un club inconnu, le TP Mazembe a été surpris en début de rencontre par un but de Bouenguidi inscrit par Junior Bayano sur coup-franc. Sylvain Gbuhou pas irréprochable. Le temps de s'organiser et bien repartir de l'avant, les Corbeaux ont subi quelques actions incisives des locaux, mais Tandy Mwape et Arsène veillaient. La réaction des hommes de Drzen Cvetovic ne va pas tarder. Thomas Ulimwengu sur un corner de Philippe Kinzumbi plaçait parfaitement sa tête. La mi-

temps intervient sur ce score de parité (1-1). Au retour de la pause, Mazembe attaque fort et obtient le second but, par le même Thomas Ulimwengu sur une passe de Gondry Sudi auteur d'un bon débordement sur le flanc droit.

Victoire logique des Corbeaux qui vont rentrer au pays et préparer sans pression la manche retour qui est prévue entre mardi 05 et jeudi 07 décembre, au stade de la Kamalondo, là où ils sont intraitables.

Footrdc.com

Pamphile Mihayo alimente les rumeurs après son retour au pays

Tout revenu au pays, après deux mois de formation en Belgique, au sein du Standard de Liège, Pamphile fait déjà l'objet des rumeurs qui ne vont pas du tout plaire à Drzen Cvetovic. Le jeune technicien congolais est cité dans les cirques des fans du TP Mazembe et de certains observateurs comme le « futur coach » des Corbeaux. Les plus audacieux se sont permis de relater à notre rédaction que « ce n'est qu'une histoire des jours. Mihayo reprendra sa place qui d'après eux, lui est actuellement gardée par le serbe ». Personne ne sait à quoi tiennent ces rumeurs ni leurs sources.

Pamphile Mihayo avait été remercié en mars dernier par Moïse Katumbi, à la suite d'une troisième élimination consécutive



subie par ses Corbeaux en Ligue des Champions. Le Chairman du TP Mazembe avait déjà à l'époque préconisé un voyage vers l'Europe pour son ancien défenseur, afin de permettre à celui-ci d'approfondir ses connaissances du métier d'entraîneur. Promesse tenue en Octobre. Pamphile Mihayo

est allé en Belgique, il a passé des bons jours au Standard de Liège et a appris des choses importantes. Maintenant est-il pour endosser à nouveau le costume du coach principal du TP Mazembe et faire franchir un cap à l'équipe ? Difficile de l'affirmer.

Ceux qui l'ont toujours soutenu le voient dans cette casquette. Alors qu'il doit premièrement se concentrer sur l'équipe nationale locale attendue au CHAN Cameroun 2021, Pamphile Mihayo devrait-il déjà penser à relever des nouveaux défis au sein de son club de cœur si l'opportunité se présente... Avec la national team, il sera assistant de Florent Ibenge, comme il l'a déclaré lui-même.

Footrdc.com via Tpmazembe.fr

V. Club : Guy Mfingi et Jérémie Mumbere testés positifs après le match sont restés en quarantaine au Swaziland

Deux joueurs de V. Club n'ont pas été autorisés à effectuer le voyage retour en RDC avec le groupe rentré au pays. Le défenseur Guy Mfingi et le milieu offensif Jérémie Mumbere ont été tous deux contrôlés positifs à la Covid-19 après le match ayant opposé leur club au club correspondant de Young

Buffaloes, dans le cadre des 16es des finales aller de la Ligue des champions africains. Rencontre sanctionnée par un score de parité (2-2).

Apparemment, le Coronavirus gagne un peu plus de terrain dans l'équipe de Florent Ibenge. En parlant pour le Swaziland, trois autres athlètes ont été contrôlés positifs à

la Covid-19 à l'aéroport international de N'Djili. Pascal Mbarga, Sidi Yacoub et Papy Kabamba ont été bloqués à Kinshasa en vue d'un traitement. C'est seulement au terme d'un deuxième test qu'ils pourront être autorisés à remonter sur le terrain.

Rachidi Mabandu

LINAFOOT

Renaissance-Sanga Balende renvoyé à ce samedi

Prévu pour ce jeudi 24 décembre au stade des Martyrs, le match devant opposer FC Renaissance du Congo à Sanga Balende est reporté pour le samedi 26 décembre. Le report du comité d'organisation de la Ligue nationale de football (LINAFOOT) est motivé par le manque d'un vol direct pour Kinshasa en faveur de l'équipe de Mbuji-Mayi.

Renaissance-Sanga Balende est décisif pour les deux formations. Accroché (0-0) le mardi dernier à Kinshasa par la modeste formation de Simba FC de Kolwezi, le club orange à grandement be-



soin de trois points pour se relancer. Mais en face, il retrouve un adversaire en pleine confiance après sa précieuse victoire (1-0) à

domicile face à Maniema Union. Un réconfort moral combien important pour les hommes d'Andy Futila.

Rachidi Mabandu

À L'OCCASION DE NOËL

Les vœux du Chairman Moïse KATUMBI



"À mes sœurs et à mes frères du Congo, à tous les chrétiens d'Afrique et du monde, que la joie de Noël inonde vos cœurs!"

La naissance du Sauveur apporte espérance et paix. Ayons confiance en des lendemains meilleurs, en une société plus juste."

Joyeux Noël à tous!

PSG: le limogeage de l'entraîneur coûte cher

Être limogé le jour de Noël, que l'on s'appelle Stéphane Guy ou Thomas Tuchel, ce n'est pas une perspective réjouissante pour personne. Mais le coach allemand touchera un pactole conséquente en partant. On peut même parler de petite fortune. Alors que le football français va probablement devoir se serrer la ceinture en raison de la fin de l'accord avec le diffuseur Mediapro, Paris va devoir se séparer d'une grosse somme à virer au compte de son désormais ex-coach. Alors que l'ancien entraîneur de Dortmund gagne 700.000 euros par mois, le coût de son licenciement et de celui de son staff est estimé à 7 millions d'euros selon le Parisien. De quoi légèrement atténuer sa déception d'avoir perdu son emploi. Le PSG ne rechigne pas à payer de telles indemnités. Viré le 22 juin 2016 par le PSG, Laurent Blanc avait touché 22 millions d'euros d'indemnités à l'époque. Joyeux Noël.

lemand. Mais, pensant à l'intérêt collectif, il a jugé cette décision



comme très risquée. Selon L'Equipe, il ne comprend pas qu'on puisse se séparer d'un coach au cœur d'une saison et sans que les résultats ne plaident forcément en ce sens. Le timing était inattendu et l'ancien Barcelonais en veut à la direction parisienne pour ce choix car il redoute des conséquences néfastes pour la bonne marche de l'équipe.

Des moqueries après le limogeage de Tuchel

A noter que c'est aux alentours d'1h ou 2h, jeudi matin, que le conseil des sages du PSG a été informé du licenciement Tuchel. Très vite, l'annonce a alimenté la discussion de leur groupe Whatsapp. Si certains ont été stupéfaits, à l'instar de Neymar, d'autres se sont montrés assez insensibles au sort du coach. Des joueurs se sont même livrés à quelques chambrages. Et, publiquement, il n'y a que Kylian Mbappé qui a adressé un mot de réconfort au technicien allemand. foot365.fr

Neymar remonté contre les dirigeants du PSG

Thomas Tuchel a été prié de rendre son tablier d'entraîneur du PSG. Une décision inattendue et qui est intervenue la veille du Noël. L'annonce a fait beaucoup réagir au sein de l'équipe francilienne, et certains joueurs ont même exprimé leur mécontentement. C'est le cas de Neymar.

Le Brésilien n'était pas spécialement attaché au technicien al-

AFFAIRE ASTALIA INVESTMENT LIMITED-OCTAVIA LIMITED

Pascal Beveraggi au tapis, affaire close !

La Cour de cassation de la RDC vient de rendre l'arrêt RPP 499, CE 24 DÉCEMBRE 2020, aux effets conclusifs dans l'affaire qui oppose ASTALIA INVESTMENT Limited à OCTAVIA Limited depuis plus de quatre mois. Ainsi viennent d'être confirmés, par ricochet, les droits de Moïse KATUMBI CHAPWE en tant que propriétaire de la société ASTALIA INVESTMENT Limited qui est bénéficiaire de la décision rendue par le Tribunal de commerce de Kolwezi sous RAC 232/2332 en date du 25 AOÛT 2020, qui a disposé ce qui suit:

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal de commerce de Kolwezi, statuant publiquement et contradictoirement à l'égard de la demanderesse et par défaut à l'égard de la défenderesse [...] déclare recevable et fondée la tierce opposition introduite par la demanderesse ASTALIA INVESTMENT Limited.

EN CONSÉQUENCE ;

- Rétracte le jugement sous RAC 2118 rendu par le Tribunal de com-

merce de Lubumbashi portant exequatur du jugement du Tribunal de commerce de Paris ;

- Rétracte le jugement sous RAC 2143 rendu par le Tribunal de commerce de Lubumbashi

- Annule le certificat d'enregistrement sous VOL 1/098 FOL 46 établi en 2018 en exécution de la décision pré-rappelée ;

- Ordonne au conservateur d'en établir un autre au profit de la société ASTALIA INVESTMENT Limited

- Annule l'acte de cession des titres de NECOTRANS MINING à la société OCTAVIA Limited signé entre cette dernière et la société NECOTRANS HOLDING en date du 15 Novembre 2017 pour violation statutaire, contractuelle et légale et pour ce qu'il découle de la cession annulée par les arrêts sus évoqués

- Ordonne le retour de tous les actifs acquis par la société OCTAVIA Limited dans le patrimoine de la société ASTALIA INVESTMENT par voie de mutation et ré-attribution et ce en quelques mains qu'ils se trouvent ;

- Condamne la société OCTAVIA LIMITED au paiement des dommages et intérêts pour réparation de tous préjudices confondus en termes de

perte subie et manque à gagner évalués en Dollars Américains ou son équivalence en francs congolais septante millions à la société ASTALIA INVESTMENT

- Dit le présent jugement exécutoire nonobstant tout recours sauf en ce qui concerne le paiement des dommages-intérêts

- Mets les frais d'instance à charge de la défenderesse OCTAVIA LIMITED

Avec cette décision de la Cour de cassation qui a déclaré recevable mais non fondée la requête en prise à partie de la société OCTAVIA Limited. La force exécutoire reconnue à la décision de Kolwezi sous « RAC 233/2332 est, à la fois, cristallisée et bonifiée au point d'ouvrir un grand boulevard à la société ASTALIA INVESTMENT Limited qui se doit de l'exploiter au maximum par des opérations de saisie des avoirs en banque et des biens (meubles et immeubles) de Pascal BEVERAGGI et de toutes ses sociétés qui sont bien inventoriées à DUBAI, EN France, EN EUROPE DE L'EST, EN AFRIQUE DE L'OUEST ET aussi bien à DURBAN et ce, en quelques mains qu'ils puissent

se trouver, au prorata de la somme d'USD 70.000.000 (Soixante Dix millions de dollars US)

On peut rappeler, à ce stade, que Moïse KATUMBI CHAPWE a déjà mis la main sur la quasi-totalité des engins, autrefois acquis frauduleusement, par Pascal BEVERAGGI avec la complicité de quelques autorités politiques de l'époque et il est arrivé également à se faire payer une partie moins importante des dommages-intérêts, à l'aide des saisies attributions pratiquées sur les comptes bancaires et créances de Pascal BEVERAGGI.

L'opinion tant nationale qu'internationale se rend à l'évidence de l'importance de cette décision de la cour de cassation dans la consolidation des droits de MOÏSE KATUMBI CHAPWE au regard du feuilleton judiciaire dont font objet les deux parties à savoir surtout de son caractère, tout à fait, péremptoire s'agissant de sa conclusion quasi définitive. Le droit triomphe toujours sur l'arbitraire et le trafic d'influences « RÉBUS SIC STANTIBUS »

Par Héritier YINDULA

Carte blanche

La condamnation à une peine de prison en RDC équivaut-elle déjà à une condamnation à mort ?

D'une manière générale, les prisons sont conçues comme étant des milieux de rééducation de citoyens qui ne se conforment pas aux règles établies par la société, pour le bien supposé de tous les citoyens. Il s'avère qu'au fil du temps, les prisons ont été transformées en milieu de punition, de vengeance où les plus forts peuvent envoyer les plus faibles de notre société. Un pouvoir politique, dictatorial a encore accentué cette conception et les prisons sont devenues un lieu où l'on peut tuer ses adversaires à petit feu, loin des yeux de la population, comme ce fut le cas dans les prisons de Angenga (Equateur), Bula bamba (Bas-Congo) ou Buluwo à Likasi (Katanga) pour ne citer que celles-là sans oublier les petits cachots clandestins.

En République Démocratique du Congo, les prisons sont des lieux de peine, de souffrances tant physiques que psychologiques. Pour s'en rendre compte, il suffit de se présenter devant l'entrée d'une de ces funestes « institutions ». On est d'abord accueilli par un dispositif militaire impressionnant. Pour le franchir, il faut signaler par geste qu'on souhaite avoir accès à une personne incarcérée. Ainsi, la prison revêt dès l'entrée le ca-

ractère d'un lieu de punition avéré, de vengeance, où l'on peut faire coffrer un concitoyen pour démontrer qu'on est plus fort que lui.

Pour transformer les prisons en hauts-lieux d'une mort lente, il a suffi aux Pouvoirs Publics de la RDC de les « oublier », de les délaisser. Depuis une cinquantaine d'années ceux qui y vivent sont considérés comme des citoyens de seconde zone, qui n'ont pas droit à la vie. Il faut leur mener la vie dure, de façon telle que quand ils en sortent -s'ils en sortent réellement-, ils ne puissent plus refaire les actes dont ils étaient (supposés) coupables. La plupart des bâtiments (qui datent de l'époque coloniale) ne sont plus entretenus (pour des raisons variées) principalement budgétaires.

A cet environnement inhumain s'ajoute la piètre qualité de l'alimentation (tant en qualité qu'en quantité), comme le démontre une enquête menée à la Prison Centrale de Mbuji mayi (Kalonji, thèse de doctorat en santé publique, ULiège septembre 2020).

La plupart des prisons ont été construites pendant la période coloniale pour héberger une centaine de détenus. De nos jours, le nombre de détenus a plus que décuplé sans que la surface des bâtiments s'accroisse pour autant. D'où un taux de surpopulation aberrant qui a comme con-

séquence une diminution drastique de l'espace vital, de la ration alimentaire, des files interminables pour atteindre les « commodités », soit des fosses septiques qui dégagent une odeur nauséabonde qui incommodent même les passants dans les rues adjacentes à la prison (cas de la prison de Mbuji mayi et d'autres en RDC). Outre la promiscuité, ce milieu de vie « temporaire » ouvre la voie à un risque de contamination à la plupart des maladies infectieuses : dermatoses, tuberculose, hépatites etc. A ces risques il faut ajouter la violence entre détenus ; la malnutrition reste cependant la cause de la plupart des cas de décès dans les prisons de notre pays.

A côté de ces effets tangibles de l'emprisonnement, la santé mentale des détenus (et ex-détenus) reste, un parent pauvre car gérée par des prestataires sanitaires dont la plupart ne peuvent soigner guère plus que des problèmes physiques. Les détenus -souvent récidivistes- de cas de mœurs et ceux ayant commis d'autres crimes ignobles ne sont pas pris en charge psychologiquement dans la plupart des lieux de détention de notre pays. Les cas psychiatriques et psychologiques sont une de causes de récidive et de grande criminalité qui exigent une

prise en charge par des spécialistes.

Il est donc urgent de prendre les mesures qui s'imposent notamment pour améliorer et désengorger les prisons. Entre autres mesures urgentes, permettre aux médecins généralistes, psychiatres, psychologues et infirmiers ayant une spécialisation en soin de milieux carcéraux de consulter les détenu-e-s dès leurs arrivées à la prison. Faciliter l'accès d'un médecin ou de l'infirmier à visiter le détenu à tout niveau de son incarcération (qu'il soit mis au secret ou pas) pour une bonne prise en charge de son état de santé.

En fin pour lutter contre la famine dans les différentes prisons du pays nous recommandons de confier la gestion de l'alimentation à un conseil de santé pénitentiaire (à créer). Ce dernier devrait comprendre un gestionnaire nutritionniste en charge d'un suivi sur l'ensemble du territoire.

Donner à nos prisons un visage plus humain que la méchanceté, de pardon et de justice est plus qu'un devoir civique et constitutionnel.

Dr Guillaume Kalonji Muasa Patoka
Unité de recherche : Santé Prison / Faculté de Santé publique
Université officielle de Mbuji mayi

Logo

La République